

Image not found or type unknown



## Arnaque placement diamant

Par **serge ducroz**, le **19/03/2018** à **16:46**

Bonjour,

Victime d'une arnaque aux placement diamant de la part (cf Diamepargne), je ne peux récupérer à ce jour les fonds placés.

je souhaite porter plainte. Quelle serait la meilleure procédure à suivre ?

Bien cordialement

Serge Ducroz

Serge.ducroz@wanadoo.fr

Par **Cyana**, le **22/03/2018** à **09:41**

Cher Monsieur,

Je m'adresse à vous en qualité de Conseil de victimes d'escroqueries dites "au diamant". J'ai constaté, à la lecture du site "Légavox" que vous avez été victime de la société Diamepargne.

Les avocats en charge de ce type de dossiers savent qu'il existe malheureusement de nombreuses autres victimes de ces agissements peu scrupuleux.

Or, il est impératif que vous vous constituiez rapidement partie civile, en déposant plainte auprès du juge d'instruction compétent. Cela vous permettra de vous faire indemniser de votre préjudice lors de la condamnation de l'entreprise devant le Tribunal correctionnel.

Compte tenu de l'existence de nombreuses enquêtes en cours, je vous invite à y procéder dans les plus brefs délais, afin que votre statut de victime soit pris en compte.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (étant précisé que ces conseils vous sont prodigués à titre gracieux).

Il convient en effet de faire cesser au plus vite ces pratiques illicites.

N'hésitez pas à me contacter au 06 59 21 44 60 si vous voulez des précisions

complémentaires.

Bien cordialement,

Maître C. NERESTAN